



D.2018.10.03.7.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

7 – GESTION DU PATRIMOINE**7.4 - Matériel Roulant Bus : programme d'opération pour la mise en place d'une ligne de bus en mode électrique.**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération n° 2018.07.11.7.2, le Comité Syndical a approuvé l'exploitation d'ici la fin 2019 avec des bus standards électriques de la Navette Aéroport, pour un montant d'investissement estimé entre 4 et 4,5 millions d'€HT.

Le choix technique se porte sur des véhicules, bénéficiant de l'autonomie nécessaire pour leur exploitation journalière, avec un système de recharge lente, la nuit, au dépôt de Colomiers qu'il faudra donc équiper d'infrastructures de charge.

Pour acquérir ces bus, compte tenu de la spécificité technique de ce type de véhicules et des retours d'expérience sur les acquisitions récemment réalisées, il a été proposé de privilégier le recours à une centrale d'achat : UGAP (Union des groupements d'Achats Publics) ou CATP (Centrale d'Achats des Transports Publics).

Le recours à une centrale d'achat est prévu par les dispositions de l'article 26-II de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les solutions proposées par ces centrales d'achat permettant d'acquérir des véhicules répondant techniquement aux exigences d'exploitation de la ligne pour une mise en service de la ligne à fin 2019 sont comparées ci-après :

Procédure UGAP

Le seul véhicule référencé actuellement par l'UGAP est le véhicule Heuliez GX 337 E et batteries lithium-ion NMC puissance 350 kW.

Le délai global par la procédure UGAP est estimé à 12 mois avec un coût d'acquisition de 6 bus et batteries estimé à 3 600 000 € HT, rémunération UGAP reprise.

Pour la réalisation des travaux d'infrastructure et l'acquisition des chargeurs, il sera confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Voyageurs pour un montant estimé à 550 000 € HT.

Le montant de l'investissement s'élèverait à un montant global de 4 150 000 € HT

Procédure CATP

Le seul véhicule électrique référencé actuellement dans un Accord-Cadre CATP est l'ieBus IRIZAR standard 12m. Cet accord cadre permet :

- L'achat des bus et batteries
- L'achat bus et la location batteries
- La fourniture des installations de charge au dépôt

Le délai global par la procédure CATP est estimé à 8 mois.

Suivant la solution retenue, l'estimation, à laquelle s'ajoute 20 000 €HT de rémunération CATP, serait la suivante :

Scénario acquisition 6 bus et batteries : 4 760 000 € HT

Scénario acquisition 6 bus: 2 600 000 € HT (location batteries: 388 800 € HT/an)

Fourniture et pose des 6 chargeurs : 300 000 € HT.

La réalisation des travaux d'infrastructure uniquement serait confiée par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Voyageurs pour un montant estimée à 250 000 € HT.

Le montant de l'investissement s'élèverait avec cette procédure à un montant global.

- Pour le scénario acquisition 6 bus et batteries : 5 310 000 € HT
- Pour le scénario acquisition 6 bus hors batteries : 3 150 000 € HT (location batteries : 388 800 € HT/an, soit 2 721 600 € HT sur 7 ans).

La solution économiquement la plus avantageuse permettant une mise en service commerciale à fin 2019 est l'acquisition des 6 véhicules et batteries par la centrale d'achat de l'UGAP.

Cette solution donnera lieu à la conclusion d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Voyageurs pour la réalisation des travaux d'infrastructure et l'acquisition des chargeurs.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver ce montage d'opération pour la mise en place d'une ligne de bus en mode électrique pour un montant estimé à 4,15 M€ HT.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

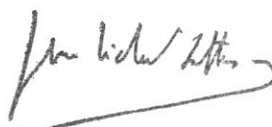
ARTICLE 1 : APPROUVE le montage d'opération pour la mise en exploitation de la ligne 24 en bus électriques pour un montant estimé à 4,15 M€.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'acquisition de 6 véhicules standards électriques et batteries par la centrale d'achat de l'UGAP.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2018 et suivants de Tisseo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES